

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

SAÔNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	22

Date de la convocation
15/02/24

Date d'affichage
28/02/24

Objet de la délibération
Renouvellement adhésion 2024 – Association des Maires Ruraux du Doubs (AMR25)

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 22 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Marion BELLEVILLE, Lylia CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE BAUD, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Christian MOREL, Franck NICOLAS (arrivée à 18h54), Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SERGARD, Benoit VUILLEMIN (arrivée à 18h57)

Excusés :

Cyril MARECHAL donnant pouvoir à Lylia CALVAT
Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir Karine GOMES
Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET

Absents :

Nadine SAUVONNET a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'Association des Maires Ruraux du Doubs (AMR25), dont l'objectif principal est de défendre les intérêts de la ruralité au niveau national et départemental.

De plus, l'association informe et représente les Maires des communes de moins de 3 500 habitants dans le Doubs.

Elle s'engage activement à représenter les Maires ruraux au quotidien au sein des instances locales, promouvant et défendant les intérêts de la commune et de ses élus. De manière cruciale, elle assure le relais d'informations entre le niveau national et local.

Ainsi, l'AMR25 apparaît comme un partenaire incontournable des Maires et des élus.

De fait, il est proposé à la commune de Saône de renouveler son adhésion à l'Association des Maire ruraux du Doubs (AMR25).

Cette adhésion comprend :

- Une adhésion nationale ;
- Une adhésion départementale ;
- Un abonnement au mensuel « 36 000 communes ».

L'adhésion à l'AMR25 se fait au titre d'une cotisation annuelle de 150€ fixée selon le seuil de population de la commune.

L'adhésion débutera dès réception du bulletin d'adhésion pour une durée d'1 an (validité de date à date).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire :

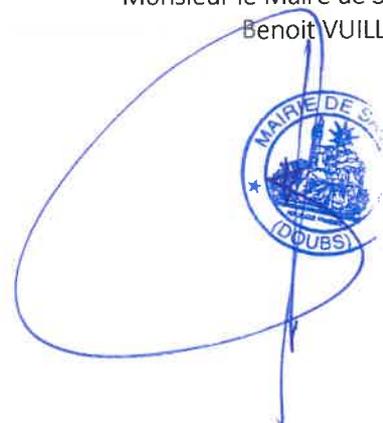
Par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 à l'Association des Maires Ruraux du Doubs (AMR25) ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le bulletin d'adhésion en annexe et tout document afférent ;
- **D'AUTORISER** la dépense nécessaire au règlement de l'adhésion ;
- **DE CHARGER** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 22/02/2024
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ce bulletin est à retourner à l'adresse suivante :

Association des Maires Ruraux du Doubs – 7 avenue de la Gare d'Eau – 25031 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 25 88 40

Ou par mail : amr25@doubs.fr

IDENTITE

COMMUNE DE :

SIRET DE LA COMMUNE (pour facturation Chorus Pro) :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

Mail mairie : Téléphone :

NOM et PRENOM de l' élu(e) :

Fonction :

Mail de l' élu(e) : Portable :

(Ces informations personnelles sont uniquement réservées au fichier de l'AMR25)

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle à l'AMRF/AMR25 comprend :

- Adhésion nationale (1)
- Adhésion départementale
- Un abonnement au mensuel « 36 000 communes (2)

Votre commune :

- | | | |
|---|-----------|--------------------------|
| - De 1 à 100 habitants : | 90 euros | <input type="checkbox"/> |
| - De 100 à 500 habitants : | 110 euros | <input type="checkbox"/> |
| - De 500 à 1 000 habitants : | 130 euros | <input type="checkbox"/> |
| - Communes de plus de 1 000 habitants : | 150 euros | <input type="checkbox"/> |

TOTAL A REGLER

(1) Comprend des newsletters mensuelles, un dépannage juridique, un accès privilégié à Campagnol.fr, à des informations régulières sur les actions de l'AMRF

(2) Abonnement annuel au « 36 000 communes »

PAIEMENT : La facture vous sera transmise via Chorus PRO

Signature et tampon

Le.....

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240222-20240206-DE

Besançon, le 23 janvier 2024

Objet :
Adhésion 2024 – Conforter, consolider, valoriser !

Chère collègue, cher collègue,

L'action et l'engagement de l'Association des maires ruraux de France continuent et s'intensifient avec en 2023 encore de nombreuses victoires.

Votre adhésion est **indispensable** pour donner du corps à ces combats parfois âpres pour faire entendre votre voix, celle de la ruralité et des élus de la République. Et ce dans toutes les dimensions de nos attentes : le rôle du maire, les finances, la démocratie, la notion d'espace et la transition écologique, l'économie de nos territoires et la vision politique.

Notre démarche et nos actions s'appuient en 2024 sur trois mots : conforter, consolider et valoriser.

Conforter le maire. 2024 sera l'année pour concrétiser le besoin d'un statut de l'élu. Mais aussi de donner envie à vos populations à la fois avec un message pour les encourager à s'engager et aux sortants de continuer. Pas de statue mais un statut.

Consolider la commune. Attaquée trop longtemps, fragilisée encore, sa gestion s'est complexifiée. Nous, maires ruraux, nous mobiliserons toutes nos forces pour vous aider à retrouver des moyens et des pouvoirs pour agir.

Valoriser la ruralité et ses habitants. Un Plan national d'Etat France Ruralités qu'il vous faut saisir localement pour bénéficier de moyens en matière d'ingénierie et de finances. Vous avez de très nombreux projets, comme en témoigne le nombre important de communes candidates au programme **Villages d'Avenir. Programme obtenu de haute lutte par l'AMRF !**

Une fois encore, c'est le sens de cet appel à cotisation pour l'année 2024 pour défendre, promouvoir et représenter les communes rurales de notre département. Et pour ne pas vous laisser seul dans ce mandat.

Dans un esprit militant, solidaire et non partisan qui la caractérise, l'Association des maires ruraux de France et notre association départementale sont main dans la main pour être à vos côtés, à votre écoute tout en vous donnant accès à de nombreux services utiles dans votre quotidien.



Maire rural vous êtes, alors nous vous proposons de nous rejoindre et d'adhérer à notre association.

Vous bénéficierez de l'entraide de vos collègues et ressentirez la satisfaction de ne plus être seul dans votre engagement au sein d'un réseau guidé par une devise : « Des maires au service des maires », concrétisée avec l'aide tant ici qu'au niveau national, d'un Bureau, d'un Conseil d'administration et d'une équipe de salariés dynamiques.

Vous êtes les forces vives de la démocratie, de notre pays et dans nos engagements au service de nos administrés. Ils comptent sur nous, ils s'identifient à nous, donc ils nous obligent ! Ce défi est formidable et nous mobilise en 2024. Être maire c'est faire. Et ensemble, dans notre réseau, c'est faire davantage encore.

Vous souhaitez adhérer : ci-joint un bulletin d'adhésion 2024 à nous retourner par mail : amr25@doubs.fr

Vous recevrez ensuite la facture via Chorus Pro.

Comptant sur votre engagement pour cette nouvelle année, recevez, chère collègue, cher collègue, l'assurance de nos cordiales salutations,

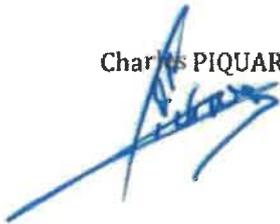
Pour le bureau de l'AMR25,
Charles PIQUARD,
Président de l'AMR25,

Maire de Osse

Pour le bureau,
Michel Fournier

Président de l'AMRF.

Charles PIQUARD, Président



AMR25
Association des Maires
Ruraux du Doubs
Des maires au service des maires

